



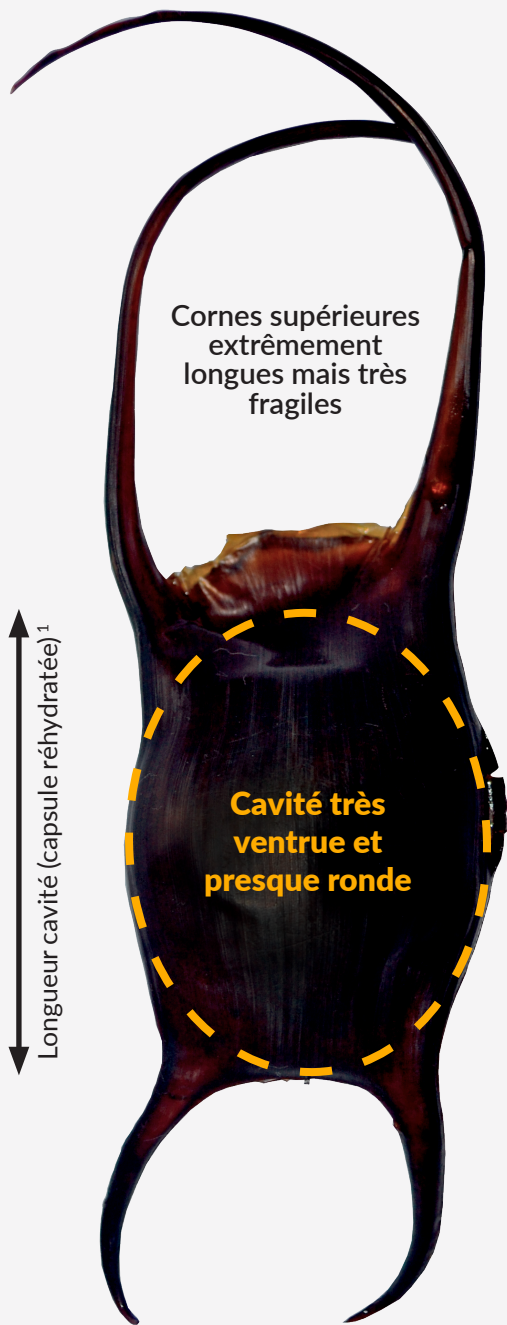
RAIE FLEURIE

Leucoraja naevus
Cuckoo ray



5 - 6 cm

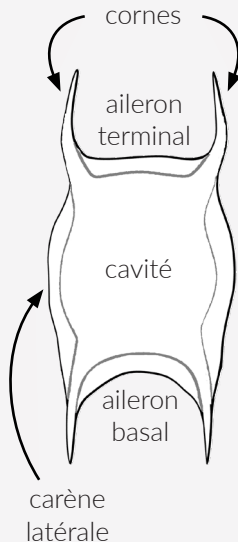
Longueur cavité (capsule réhydratée)¹



Cornes supérieures
extrêmement
longues mais très
fragiles

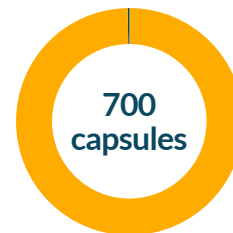
Cavité très
ventrue et
presque ronde

Pas de carène latérale



Nombre moyen de capsules collectées par plage

Données CapOeRa
2005-2017 APECS



0,1%
de la collecte
nationale

Période des
échouages



Description des échouages

Très peu de capsules s'échouent sur les plages à l'échelle de la France en raison du caractère non côtier de cette espèce de raie.

Ne pas confondre ces deux capsules !



RAIE
FLEURIE

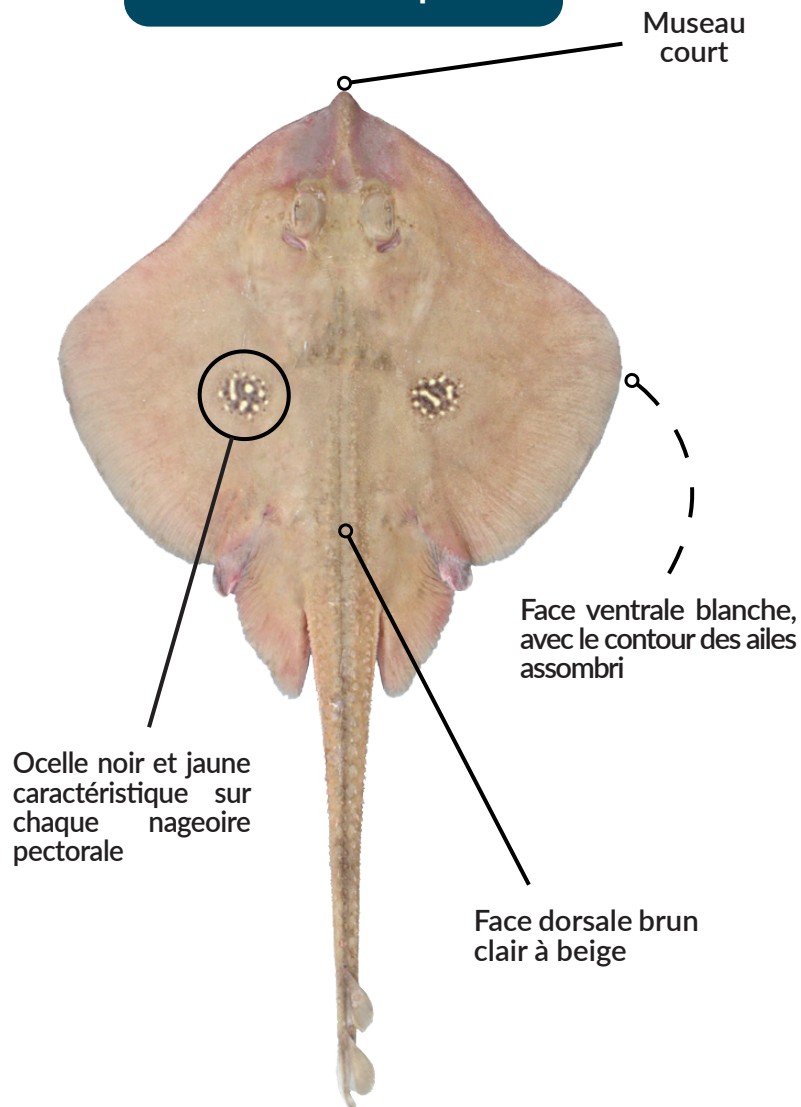


RAIE
DOUCE

- Forme de la cavité similaire, bien que plus ventrue et presque ronde chez la raie fleurie
- Risque de confusion lorsque les cornes de la capsule de raie fleurie sont cassées

Raie benthique

Longueur max = 75 cm (femelle) & 67 cm (male) ²



Taille à maturité sexuelle (L50)

Similaire entre les mâles et les femelles et peu différente en fonction des secteurs géographiques.³

	♀ (cm)	♂ (cm)
Répartition globale ⁴	53 - 60	50 - 58
Mer Celtique ⁴	59,8	57,3
Mer du Nord ⁴	53,6	50,8

Reproduction

Mode : oviparité

Ponte : toute l'année, avec un pic au printemps. Jusqu'à une 100^{aine} d'oeufs/femelle/an ^{2,5}

Développement de l'embryon dans la capsule : ≈ 8 mois ^{2,6}

Taille à l'éclosion : 9 à 12 cm ^{2,6}

Habitat

Espèce benthique, principalement sur fonds meubles (sable, vase ou graviers) mais aussi herbiers.^{7,8}

Zone plus au large du plateau et des pentes continentales. Souvent de 50 à 200 mètres de profondeur, plus profond en Méditerranée (de 20m jusqu'à 500m au maximum).^{2,8,9}

Régime alimentaire

Différences observées selon les zones géographiques et la taille des individus.

Alimentation diversifiée, plutôt basée sur les crustacés pour les juvéniles et sur les poissons pour les adultes.^{2,10}

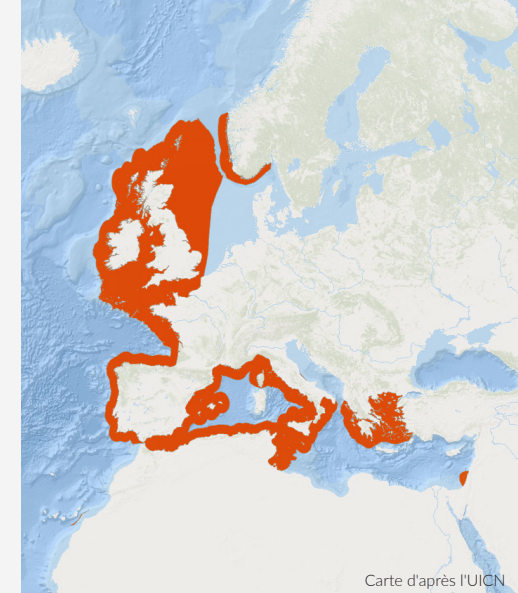


Réglementation de la pêche pour les eaux françaises

Pêche de loisir autorisée.

Pêche professionnelle réglementée ¹¹ :

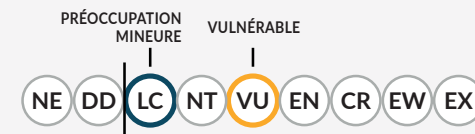
- Zones CIEM 4c, 7d-e, 7h, 8a-d : Total admissible de capture (TAC) global raies (conditions détaillées dans le règlement UE 2020)



Carte d'après l'UICN

Statut de conservation UICN

(liste rouge Union Internationale pour la Conservation de la Nature)



— France (2013)¹² — Europe (2015)¹³

Tendance de la population



Critère de vulnérabilité : manque de connaissances sur les populations en Atlantique Nord-Est

Références :

- 1 - APECS Guide identification capsules (2012),
- 2 - Ebert & Stehmann (2013),
- 3 - Maia et al. (2012),
- 4 - McCully et al. (2012),
- 5 - Serena et al. (2010),
- 6 - Serena (2005),
- 7 - Du Buit (1974),
- 8 - Louisy (2002),
- 9 - Kyne & Simpfendorfer (2007),
- 10 - Farias et al. (2006),
- 11 - Règlement (UE) 2020/123 du conseil du 27/01/20 établissant pour 2020 les possibilités de pêche pour certains stocks [...],
- 12 - UICN France & MNHN (2013),
- 13 - Ellis et al. (2015)